



CHARTRE ECO ENVIRONNEMENT 2026

Pour l'organisateur

Pour le concurrent

Chaque participant ou organisateur devra, dans la mesure du possible, avoir une conduite respectueuse de l'environnement (déplacements, tri de déchets sur le lieu de l'épreuve, préserver les espaces naturels traversés, etc.).

Eléments de la charte :

- 1° - Gobelets réutilisables de couleur (pour les repérer sur la neige) + bacs de récupération aux ravitaillements sur le parcours ;*
- 2° - Gestion et respect du protocole sanitaire dû à la Covid-19 pour tous ;*
- 3° - Incitation au covoiturage : organisateurs, clubs, concurrents ;*
- 4° - Réduction et gestion des déchets, tri, récupération des bio déchets avec l'appui des Communautés de Communes ;*
- 5° - Respect du milieu - préserver les espaces nature - remise en état des pistes après l'épreuve (panneaux, rubalises, etc.) ;*
- 6° - Incitation au covoiturage – (voir site) à proposer + indication de parkings dans les vallées ;*
- 7° - Informations sur la navette des Neiges ;*
- 8° - Limitation des impressions documents : inscriptions en ligne et sur place*
- 9° - Informations, règlements et résultats sur sites internet de la Nordique des Crêtes et du Comité de Ski du Massif des Vosges et de la FFS ;*
- 10° - Mise en place de WC publics ; toilettes sèches, etc.*
- 11° - Achat du ravitaillement en vrac si possible et livraison en caisses, proposition de produits régionaux aux concurrents lors du ravitaillement.*
- 12° - Dématérialisation de la communication auprès des membres de l'organisation ;*
- 13° - Etudes des incidences de la manifestation et du tracé des pistes sur l'environnement en collaboration avec le Parc Régional du Massif des Vosges.*
- 14° - Charte balisage : L'organisateur s'engage à enlever le matériel de balisage à l'issue de l'épreuve ou au plus tard le lendemain en cas de délocalisation (conforme aux consignes FFS).*

Pour le Comité d'Organisation :

*Le Secrétaire
Yves Bouvier*

*Le Président
Eric Arnould*